



En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire, Normand Dyotte, me donne instruction de convoquer une :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020, À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Présentation du budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
- 1.3. Adoption du budget pour l'année 2021
- 1.4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques
Le 4 décembre 2020